



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE CHIDRAC

2023/8
Délibération N° 3

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le **30/03/2023**

ID : 063-216301093-20230324-DB20230803-DE

20800 -COMMUNE DE CHIDRAC -

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Patrick K Kindt

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-64,98 €		-4 804,60 €	Dépenses 34 802,96 €	-22 780,96 €	-27 650,54 €
				12 022,00 €		
FONCT	77 414,28 €	64,98 €	59 382,21 €	Recettes		136 731,51 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 4 869,58 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 136 731,51 €

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	136 731,51 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		27 650,54 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		109 080,97 €
Total affecté au c/ 1068 :		27 650,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Chidrac
Le 24-mars-23

Délibéré par Le conseil municipal
Le 24-mars-23

Patrick KINDT, Le Maire
Cachet et signature



Nombre de membres en exercice : 12
Présents : 9
Suffrages exprimés : 12
Abs :
Pour : 12
Contre :

Date de la convocation : 20-mars-23

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

30/03/2023